

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6995**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Certificat de qualification professionnelle Pisteur VTT

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Syndicat national des moniteurs de cyclisme français	Syndicat national des moniteurs de cyclisme français, PRESIDENT DE LA FEDERATION

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3328 - Sport

#### Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CQP Pisteur VTT occupe des postes reconnus au groupe 3 de la CCN Sport.. Il participe au traçage d'itinéraires, d'espaces ludiques et de pistes pour de VTT ; - Il assure la sécurité par le maintien en état des installations ;

- Il ouvre et ferme les itinéraires et pistes en fonction des conditions de pratique ;
- Il informe les pratiquants sur les conditions de sécurité ;
- Il intervient en cas d'accident pour prévenir les services de secours et dispenser les premiers soins si nécessaire.

Le CQP Pisteur VTT atteste l'acquisition de compétences professionnelles dans les domaines de : - la sécurité et l'organisation des secours

- l'information et la sensibilisation du public
- la création et l'entretien d'aménagements VTT
- l'organisation de la pratique

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le pisteur VTT exerce son métier au sein de structures employeuses de tailles très diverses, ayant la gestion d'un site VTT, telles que les sociétés commerciales, des associations, des EPCI ou des collectivités territoriales.

Ce métier s'exerce la plupart du temps de façon saisonnière, notamment dans les stations de montagne, mais également à l'année sur les sites de VTT ludiques que l'on peut trouver partout en France.

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

**K2503** : Sécurité et surveillance privées

**A1203** : Entretien des espaces verts

#### Réglementation d'activités :

Avenant N° 33 à l'annexe 1 de la Convention Collective Nationale du Sport

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 4 Unités de Compétences Capitalisables. Celles-ci sont valables 3 années jusqu'à l'obtention des quatre UCC qui permettent la délivrance du CQP Pisteur VTT.

#### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé dans le respect de l'accord du 6 mars 2003, soit : - 1 représentant du collège salarié, - 1 représentant du collège employeur, - le responsable pédagogique d'une formation CQP Pisteur VTT, - 1 représentant du SNMCF, organisme ayant reçu la délégation de la certification par la CPNEF Sport, qui préside le jury

En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé dans le respect de l'accord du 6 mars 2003, soit : - 1 représentant du collège salarié, - 1 représentant du collège employeur, - le responsable pédagogique d'une formation CQP Pisteur VTT, - 1 représentant du SNMCF, organisme ayant reçu la délégation de la certification par la CPNEF Sport, qui préside le jury
Par candidature individuelle	X	Le jury est composé dans le respect de l'accord du 6 mars 2003, soit : - 1 représentant du collège salarié, - 1 représentant du collège employeur, - le responsable pédagogique d'une formation CQP Pisteur VTT, - 1 représentant du SNMCF, organisme ayant reçu la délégation de la certification par la CPNEF Sport, qui préside le jury
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Le jury est composé dans le respect de l'accord du 6 mars 2003, soit : - 1 représentant du collège salarié, - 1 représentant du collège employeur, - le responsable pédagogique d'une formation CQP Pisteur VTT, - 1 représentant du SNMCF, organisme ayant reçu la délégation de la certification par la CPNEF Sport, qui préside le jury

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Equivalence partielle de formation pour le Brevet National de PiLes titulaires du Brevet National de Pisteur Secouriste de ski Aucune équivalence d'épreuve n'est accordée.	

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Pisteur VTT avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2014

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

[www.MoniteurCycliste.com](http://www.MoniteurCycliste.com)

##### Lieu(x) de certification :

M.C.F. 3 rue Raoul Blanchard - 38000 GRENOBLE

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

les sites et dates de formation seront choisis chaque année et annoncés sur le Internet : [www.MoniteurCycliste.com](http://www.MoniteurCycliste.com) ou sur demande auprès de [bertrand@moniteurcycliste.com](mailto:bertrand@moniteurcycliste.com)

##### Historique de la certification :

Avenant N° 33 de l'annexe 1 de la Convention Collective Nationale du Sport paru au JORF n°0275 du 26 novembre 2008 page 17994

(texte n° 48)